

PROCÈS-VERBAL

de la 9^e assemblée ordinaire du conseil d'administration
du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 15 décembre 2021 à 19 h, par visioconférence

Étaient présent(e)s

M. Mathieu Trépanier	Président
Mme Véronique Mercier	Vice-présidente
Mme Line Marotte	Secrétaire
M. Stéphan Pouleur	Administrateur
M. Bernard Paré	Administrateur
M. Pierre Martin	Administrateur
M. Charles Madet	Administrateur
Mme Vanessa Dallaire-Lagacé	Administratrice

Étaient absent(e)s

Mme Anaëlla Njanga Camille	Administratrice
M. François Payeur	Administrateur
M. Henri Simard	Trésorier

Étaient également présent(e)s

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis–Sillery
M. David Weizer	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
Mme Mylène Bernard	Secrétaire de soutien

QUORUM

Le quorum est atteint.

Outre les personnes mentionnées précédemment, 1 citoyen assiste à la rencontre.

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h 02. M. Mathieu Trépanier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Mathieu Trépanier donne lecture de l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2021	19 h 05
4. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 10
5. Suivis au procès-verbal	19 h 15
6. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 25
7. Dossiers du conseil de quartier	20 h 00
• Projets d'amélioration du chemin des Quatre-Bourgeois	
• Quartier militaire	
• Prochain atelier de Vivre en Ville	
• <i>Pump track</i>	
8. Correspondance et trésorerie	20 h 30
9. Divers	m20 h 45
10. Levée de l'assemblée	21 h 00

RÉSOLUTION 21-CA-46

Sur une proposition de M. Bernard Paré, appuyée par Mme Véronique Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2021

On demande de remplacer le prénom David par Dave aux pages 3 et 4 du procès-verbal. On fait également remarquer la présence de deux résolutions 21-CA-42. La numérotation sera donc corrigée.

RÉSOLUTION 21-CA-47

Sur proposition de M. Stephan Pouleur, appuyé par Mme Vanessa Dallaire-Lagacé, il est résolu d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

Bien que le budget n'ait pas été encore adopté, Mme Maude Mercier-Larouche annonce qu'une ligne au budget concernera précisément les conseils de quartiers. Dès le début de 2022, une réflexion sera entamée à propos de l'interaction citoyenne et de la collaboration de la Ville avec les CQ. Les détails sont à venir, mais le tout démontre une volonté de l'Administration en place de donner une voix aux conseils de quartier, qui seront mis à contribution en temps et lieu. À ce sujet, M. Dave Gagnon-Pelletier mentionne la possibilité que le budget d'initiative des conseils de quartier soit majoré.

M. David Weiser aborde le plan de la Vision de l'arbre. Au printemps prochain, il sera possible de connaître la stratégie de la nouvelle administration pour atteindre le 50 % de canopée souhaité pour son district.

5. Suivis au procès-verbal

M. Mathieu Trépanier revient brièvement sur la question du boisé de l'Université Laval. Par courtoisie à l'endroit du Vice-recteur, qui a offert une visite du site et transmis une présentation à l'équipe du CQCU, M. Trépanier prévoit lui partager la conclusion à laquelle le conseil a abouti. Il profitera du courriel envoyé pour demander s'il est possible de partager la présentation reçue à la population.

Dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation, la demande du CQCU pour la production et l'installation d'affichettes sur son territoire a été effectuée. Tout porte à croire que cette demande sera acceptée. Si tel est bien le cas, il sera possible de travailler avec un graphiste sur la création d'un visuel plus accrocheur pour les affiches, et ce, dès le début de l'année 2022. M. Trépanier appelle à la participation des administrateurs dans le dossier. Mme Vanessa Dallaire-Lagacé se porte volontaire. Elle propose également d'impliquer des étudiants en design graphique du cégep de Sainte-Foy, idée qui est bien reçue par l'équipe.

M. Trépanier signale avoir transmis la lettre contenant la résolution 21-CA-45 pour l'élection des nouveaux conseillers, à laquelle il a joint les « 10 bonnes idées pour le quartier ». Le tout a été déposé directement à l'édifice Andrée-Boucher. Les conseillers municipaux signalent cependant ne pas avoir reçu la lettre en question. Un suivi devra être effectué.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

Concernant les travaux de remplacement du pont d'étagement sur le chemin Sainte-Foy au-dessus de l'autoroute Henri-IV, M. Pierre Martin demande si un lien cyclable a été prévu. Les travaux qui seront effectués étant situés à la limite du district du Plateau, M. David Weizer se chargera d'obtenir des renseignements à ce sujet. M. Dave Gagnon-Pelletier signale que la question a été posée par un autre conseil de quartier. Le pont relève du MTQ, mais la voie cyclable relèverait plutôt de la Ville. Une demande à ce sujet pourrait être formulée au 311, au besoin.

Mme Véronique Mercier demande quel sera le ratio de plantation d'arbres sur le boulevard Hochelaga, dans le cadre des travaux d'élargissement pour le passage du tramway. Elle mentionne que le regroupement Vigilance arbres Sainte-Foy aurait compté quelque 340 arbres coupés. Mme Maude Mercier-Larouche, ayant rencontré le groupe en question ainsi que Les Amis du boisé Neilson, rappelle que le ratio de 20 arbres plantés pour 1 arbre coupé, annoncé par son parti pendant la campagne électorale, est toujours d'actualité. Les données sur la plantation de nouveaux arbres restent à préciser, mais elle précise que le ratio sera calculé à l'intérieur du district dans lequel chaque arbre sera coupé. À propos des fosses ayant déjà été creusées sur le boulevard Hochelaga. Mme Mercier-Larouche explique que ces dernières ont été travaillées par l'administration précédente, qui prévoyait alors un ratio de deux pour un. Des fosses supplémentaires sont donc à prévoir dans le district. Au sujet du diamètre des arbres replantés, M. Stephan Pouleur souhaiterait obtenir de plus amples renseignements à propos de la charte en règle à la Ville liée à la foresterie urbaine. Un suivi est à venir.

M. Mathieu Trépanier souhaite savoir où sera localisé le nouvel immeuble de logement social et étudiant dont il a entendu parler dans les médias. Il s'agit d'un projet mené par l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), financé par le gouvernement du Québec et dans le cadre duquel la Ville a également décidé d'investir. Le nouveau bâtiment sera situé au 2250, chemin Sainte-Foy. L'inauguration est prévue pour 2023.

7. Dossiers du conseil de quartier

7.1 Projets d'amélioration du chemin des Quatre-Bourgeois

M. Bernard Paré présente une résolution pour la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois.

RÉSOLUTION 21-CA-48

CONSIDÉRANT l'état lamentable de la chaussée dans le segment compris entre l'autoroute Robert-Bourassa et la route de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE l'usure prématurée de la chaussée est en grande partie causée par le passage des véhicules lourds pour la construction, l'approvisionnement des différents commerces et le transport en commun local et intermodal;

CONSIDÉRANT l'importance du transit de travailleurs et de résidents généré par l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ), l'Université Laval, les cégeps avoisinants, la multitude d'écoles et la proximité d'une foule de commerces et services;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du transport actif;

CONSIDÉRANT l'augmentation de résidents et la densification sur et près de cet axe;

CONSIDÉRANT le manque de traverses piétonnes à certaines intersections, jugées nécessaires par la Ville;

CONSIDÉRANT la cohabitation vélos/piétons problématique et dangereuse dans ce segment achalandé;

CONSIDÉRANT QUE le trottoir sud, en bordure de rue, est peu convivial, impraticable et dangereux de par la proximité des véhicules lourds en bordure de rue;

CONSIDÉRANT QUE ce même trottoir est impraticable pour les piétons, lors de précipitations, été comme hiver, en raison de la proximité immédiate de la voie routière et des accumulations d'eau et de gadoue, notamment dans les ornières;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable bidirectionnelle est peu conviviale et dangereuse autant pour les cyclistes que pour les piétons, et qu'elle ne peut être déneigée l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a adopté une Stratégie de développement durable qui vise à prévoir des infrastructures et des incitatifs favorisant la mobilité active, à créer des milieux de vie denses, inclusifs et attractifs;

CONSIDÉRANT le besoin de revoir l'urbanisme du secteur pour favoriser le vivre-ensemble;

Sur proposition de M. Bernard Paré, appuyé par M. Mathieu Trépanier, il est résolu de demander à la Ville de Québec de lancer de façon prioritaire la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois dans le tronçon compris entre l'autoroute Robert-Bourassa et la route de l'Église de façon à rendre cet axe plus sécuritaire, plus convivial pour les usagers quels qu'ils soient et d'envisager d'imposer une signature visuelle favorisant la plantation d'arbres et une architecture propre afin d'harmoniser les résidences futures avec la bâti actuel (voir en annexe des photographies en appuie à la présente résolution).

Adoptée à l'unanimité

Mme Maude Mercier-Larouche propose de présenter la résolution avec M. David Weizer en conseil d'arrondissement.

Mme Véronique Mercier poursuit en présentant une résolution pour améliorer la desserte de transport en commun dans le quartier de la Cité-Universitaire

RÉSOLUTION 21-CA-49

CONSIDÉRANT QU'aucun parcours de transport en commun n'est offert dans notre quartier pour relier directement le chemin des Quatre-Bourgeois au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le métrobus 805, qui devait y circuler, a été déplacé sur le boulevard Hochelaga à proximité du tramway, desservant donc moins de résidents que s'il avait circulé sur le chemin des Quatre-Bourgeois;

CONSIDÉRANT QUE le trambus qui devait être connecté au tramway, mais qui a été abandonné, aurait permis aux résidents du quartier de la Cité-Universitaire à proximité des chemins Sainte-Foy et Quatre-Bourgeois d'avoir accès à un transport en commun

efficace vers le centre-ville en développant un axe structurant sur Charest, reliant la haute-ville et la basse-ville;

CONSIDÉRANT la densité actuelle et croissante d'habitations aux abords des chemins Sainte-Foy et Quatre-Bourgeois et l'accroissement de la circulation automobile dans le quartier accompagné des problèmes grandissants de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a adopté une Stratégie de développement durable qui vise à accroître l'attractivité du transport collectif;

Sur proposition de Mme Véronique Mercier, appuyée par M. Bernard Paré, il est résolu de demander au Réseau de Transport de la Capitale (RTC) de reconsidérer le métrobus 805 sur le chemin des Quatre-Bourgeois afin de mieux desservir les résidents d'un quartier avec une grande densité.

Il est résolu de demander que le RTC analyse la possibilité d'offrir une meilleure desserte le long de cet axe afin de mieux répondre à l'augmentation de la population dans ce secteur et de favoriser l'usage du transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

Mme Maude Mercier-Larouche demande si une requête a été formulée auprès du RTC. Mme Véronique Mercier confirme les avoir contactés à ce sujet. On lui aurait répondu que le parcours du 805 a été modifié pour accommoder les usagers de la Rive-Sud se rendant au cégep. Elle se dit déçue d'une telle logique qui, selon elle, favorise l'étalement urbain.

M. Mathieu Trépanier demande à M. Dave Gagnon-Pelletier d'expliquer le chemin que prennent les résolutions ainsi adoptées en assemblée. Après que la résolution lui soit transmise, M. Gagnon-Pelletier la saisit dans un outil de gestion en l'assignant à un répondant désigné. Cette résolution est portée à l'attention de l'Administration, qui la prend en charge et l'analyse. M. Gagnon-Pelletier reçoit par la suite une confirmation lui permettant de savoir que le dossier est en traitement. Une réponse est finalement déposée dans ce même outil afin d'être partagée au conseil de quartier. Toute cette procédure implique nécessairement des délais, qui peuvent être influencés par les priorités de l'Administration en place (règlements, vision stratégique, etc.).

Mme Maude Mercier-Larouche et M. David Weizer, très préoccupés par les questions de sécurité, confirment qu'ils se sont déjà entendus pour présenter la résolution au conseil d'arrondissement.

7.2 Quartier militaire

M. Trépanier explique qu'il s'intéresse à ce terrain fédéral, situé en plein cœur du quartier, depuis son entrée au CQCU en 2018. Malgré les discussions avec l'attaché politique du député Joël Lightbound, le dossier a fait du surplace. Le conseil a donc adopté une résolution pour provoquer la discussion, proposant au député ces trois idées maitresses : sauvegarder entièrement le boisé Saint-Denys, créer un parc urbain et développer du logement social sur le terrain. Un échange a ensuite eu lieu avec les communautés autochtones, dans le cadre de laquelle le conseil a appris que la communauté de Wendake obtiendrait le terrain, dans le cadre du PPU actuel.

M. Trépanier déplore le manque de transparence de l'ancienne administration dans le dossier, faisant toutefois remarquer que l'élection du nouveau maire vient changer la dynamique. Dans cette optique, M. Trépanier souhaite profiter du *momentum* et proposer

une rencontre de discussion, permettant aux citoyens de rêver le secteur dans le respect de l'arrivée de la communauté autochtone de Wendake. Il demande aux administrateurs du conseil ce qu'ils en pensent.

Les avis sont partagés. Comme le terrain est toujours sous juridiction fédérale, le conseil n'a aucune influence sur son avenir et devrait certainement attendre que le terrain soit cédé avant d'aller plus loin avec des propositions.

M. Trépanier souhaiterait tout de même la mise en place d'un forum dans le cadre duquel les gens du quartier pourraient donner leur point de vue sur l'avenir du quartier militaire. À ce sujet, M. Dave Gagnon-Pelletier prend soin d'expliquer que le conseil est habilité à mener des assemblées consultatives, pourvu que le terrain appartienne à la Ville, ce qui n'est pas le cas. Rien n'empêche le CQCU à solliciter l'avis des gens, mais il ne peut se faire le promoteur d'un avis, d'une vision en particulier.

On fait remarquer que le CQCU n'est pas le seul à se préoccuper de l'avenir du quartier militaire. Le conseil de quartier Saint-Louis a notamment voté une résolution concernant l'accès au secteur. Le groupe Facebook [Sauvons le dernier espace vert du plateau de Sainte-Foy \(Boisé Saint-Denys\)](#) se mobilise également pour préserver le boisé.

Au final, les administrateurs du conseil de la Cité-Universitaire demandent la transparence de la Ville et souhaitent être informés dès que des développements auront lieu. Certes, au niveau légal, le conseil n'a pas de marge de manœuvre, pas d'assise légale, mais il a tout de même le droit d'être entendu. Donc, si le gouvernement fédéral cède le terrain à la Ville et qu'une modification du PPU est mise en branle, le conseil veut être consulté et participer à la réflexion. Une résolution à cet effet pourrait être proposée.

Cela dit, si le conseil choisit d'attendre d'avoir des nouvelles du fédéral, M. Trépanier craint qu'il soit ensuite trop tard pour réagir. Il suggère que le conseil s'accorde une période de réflexion pendant les Fêtes et en rediscute en janvier.

Pour conclure, M. David Weiser dit encourager l'initiative citoyenne et voit d'un bon œil l'idée de mobiliser le voisinage, de même que d'interpeler Mme Joëlle Boutin, vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire, ainsi que M. Joël Lightbound, député fédéral de la circonscription de Louis-Hébert.

7.3 Prochain atelier de Vivre en Ville

Le second atelier, plus concret, aura pour objectif de fournir les outils nécessaires aux membres du conseil afin qu'ils puissent élaborer un plan de match pour structurer et concrétiser le travail du conseil sur les enjeux qu'ils jugent porteurs dans le quartier, et ce, à partir du document « 10 bonnes idées pour le quartier ». L'atelier, d'une durée de deux heures, aura lieu en février prochain. M. Trépanier effectuera un suivi avec les membres du conseil pour fixer une date officielle.

M. Bernard Paré se dit intéressé par l'atelier en question. Il formule également le souhait d'avoir accès à un atelier sur le fonctionnement de la structure municipale, afin que les administrateurs connaissent mieux ses rouages et puissent ainsi mieux travailler. En lien avec cette demande, M. Dave Gagnon-Pelletier annonce qu'une formation sur l'urbanisme sera offerte en début d'année 2022.

7.4 Pump track

M. Pierre Martin présente aux nouveaux conseillers municipaux le projet de *pump track* (piste à rouleaux) sur lequel il travaille depuis près d'un an, mentionnant au passage l'existence de la page Facebook [Pour une PumpTrack dans le quartier de l'école Fernand-Seguin](#), à laquelle est abonnée une soixantaine de citoyens du quartier. Parmi les terrains non utilisés dans le secteur, le vaste terrain vague du parc Saint-Jean-Baptiste-De La Salle ainsi que le parc Saint-Denys ont notamment été envisagés pour y construire une telle structure.

Mme Maude Mercier-Larouche en profite pour rappeler que, lors des dernières élections municipales, plusieurs candidats au poste de conseiller avaient inclus ce type de projet dans leurs engagements. Cependant, pour sa réalisation, aucun budget n'a été prévu au Programme d'investissement quinquennal pour l'année 2022 dans le quartier de la Cité-Universitaire. Elle dit toutefois avoir bien entendu l'engouement des citoyens pour un tel projet innovant, rassembleur et permettant de cibler la jeunesse.

M. Martin souhaite donc proposer une résolution pour que le conseil municipal intègre cet aménagement dans son prochain PIQ.

RÉSOLUTION 21-CA-50

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'avoir un quartier fort, vivant et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives citoyennes sont favorisées par la nouvelle administration pour améliorer le tissu social de notre quartier;

CONSIDÉRANT QUE des efforts sont mis pour favoriser une ville en santé, active et sportive;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle administration met la créativité de l'avant comme valeur fondamentale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'aménagements sportifs qui attireront toutes les tranches d'âges;

CONSIDÉRANT QUE des terrains vagues sont disponibles dans le parc Saint-Jean-Baptiste-De La Salle et dans le parc Saint-Denys;

Il est résolu par le conseil de quartier de la Cité-Universitaire de demander à la Ville d'inclure la construction d'une *pump track* asphaltée dans son plan quinquennal pour notre quartier. Cette infrastructure pourra permettre aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer le vélo, BMX, trottinette, planche à roulettes, etc.

L'idée d'une piste en boucle fermée, née d'une initiative citoyenne, permettra d'atteindre les objectifs de quartier vivant et accueillant en favorisant la rencontre des voisins à l'extérieur de leur domicile. Un groupe de citoyens est déjà réuni sur Facebook pour faire la promotion de ce projet.

Ce type de projet concorde directement avec les objectifs de ville en santé, active et sportive. De plus, les *pumps tracks* sont en effervescence sur la planète. Elles attirent des adeptes de tous les âges (2 ans à 70 ans), de toutes conditions physiques et adeptes d'une grande variété de sports sur roues. Une *pump track* crée un environnement ludique et sans danger où on observe des parents plus ou moins sportifs partager une activité commune avec leurs enfants.

Ce nouveau type d'infrastructure dans la ville de Québec illustrerait bien le désir de la nouvelle administration de faire preuve de créativité et s'inscrit parfaitement dans le type d'investissement projeté.

Le quartier de la Cité-Universitaire profite encore de quelques espaces libres sur son territoire. Le moment est donc idéal pour planifier ce type de projet avant que les activités de densification ne rendent impossible la construction d'une telle piste.

Il y a des compagnies de construction de *pumps tracks* qui offrent leurs services pour bâtir un projet en incluant les citoyens. Évidemment, cela favorise le sentiment d'appartenance au projet dans le quartier. En impliquant aussi certains équipements de la ville, les investissements nécessaires peuvent être réduits.

La résolution est proposée par M. Pierre Martin, appuyé par M. Bernard Paré.

Adoptée à l'unanimité

Pour l'acceptabilité sociale du projet, on signale que l'espace disponible dans le parc Saint-Denys dérangerait peut-être moins les citoyens situés à proximité.

M. Stephan Pouleur demande s'il serait possible d'organiser une collecte de fonds et si une telle initiative citoyenne permettrait d'accélérer le processus. Selon M. David Weizer, plus les citoyens se mobilisent, plus ils se montrent organisés et sérieux dans leurs démarches (budget élaboré, terrain ciblé pour la construction, etc.), plus le processus peut éventuellement être accéléré, si le projet a à se réaliser.

8. Correspondance et trésorerie

En l'absence de M. Henri Simard, le point trésorerie est reporté à la prochaine assemblée.

RÉSOLUTION 21-CA-51

Sur proposition de M. Mathieu Trépanier, appuyé par Mme Line Marotte, il est résolu d'octroyer 80 \$ à Mme Mylène Bernard pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Boulevard Charest

M. Bernard Paré parle d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière qui a attiré son attention dernièrement dans le quartier Saint-Sauveur. Des affiches positionnées à des intersections stratégiques sur le boulevard Charest y signalaient le nombre de piétons blessés. Il s'agit d'une initiative du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) et dont il serait possible de s'inspirer dans le quartier de la Cité-Universitaire.

Plantation d'arbres

M. Pierre Martin demande si une décision a été prise en ce qui concerne la distribution porte-à-porte de prospectus pour la plantation d'arbres dans le quartier. Mme Véronique Mercier explique que la mise en place de cette action aura lieu au printemps prochain, moment où le sujet sera certainement plus populaire. On continuera d'ici là à planifier le tout. En fonction du budget alloué au projet, l'impression d'accroche-portes est notamment envisagée.

10. Levée de l'assemblée

En raison d'un conflit d'horaire du président, la date de la prochaine assemblée du mois de janvier pourrait être déplacée. La date officielle sera confirmée sous peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 11.

M. Mathieu Trépanier, Président

Mme Line Marotte, Secrétaire

ANNEXE

Photographies du chemin des Quatre-Bourgeois prises en novembre 2021 en appui à la résolution 21-CA-48.



Photo 1 : Absence de feux pour piétons à l'intersection de la rue Noël-Carter du côté du trottoir. État de la chaussée lamentable. Présence importante d'ornières.



Photo 2 : Absence complète de feux pour piétons à l'intersection de la rue Dosquet.



Photo 3 : Absence de feux pour piétons à l'intersection de l'avenue Moreau du côté du trottoir.





Photos 4-5-6 : Trottoir très étroit et attenant à la chaussée. Impression pour les piétons de marcher dans la rue. Au moindre faux mouvement, des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées) pourraient se faire frapper.



Photo 7 : État lamentable du trottoir et de la chaussée à l'intersection de l'avenue Wolfe